

ABONNEMENT.

SAUMUR.
30 fr.
15
9
Poste:
35 fr.
18
10

ON S'ABONNE:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

ON S'ABONNE:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 AVRIL 1886

FIN DU CONFLIT GRÉCO-TURC

M. de Freycinet a reçu hier matin de M. le comte de Mouy, ministre de France à Athènes, un télégramme annonçant que M. Delyannis lui a notifié que la Grèce, cédant aux conseils amicaux de la France, consent à désarmer.

La ministre des affaires étrangères a aussitôt avisé les puissances de la résolution de la Grèce et leur a demandé de surseoir à la remise de la Note collective devenue sans objet.

Voici le texte officiel de la déclaration qui a été lue en audience solennelle par M. de Mouy, ministre de France à Athènes, à M. Delyannis, président du conseil, qui en a reçu copie :

Déclaration de la France

« La France a donné à la Grèce des marques non équivoques de son amitié. Dans ces derniers temps, elle lui a adressé, à diverses reprises, des conseils dictés par la plus sincère sympathie. Aujourd'hui, sous l'influence du même sentiment, elle croit devoir lui faire entendre un solennel avertissement.

« L'attitude actuelle de la nation grecque l'expose aux plus graves périls. En y persistant, elle court au-devant d'une catastrophe et d'une humiliation. Sans vouloir préjuger les résolutions de l'Europe, nous sommes certains qu'elle opposera une barrière aux entreprises que la Grèce pourrait former contre la Turquie.

« Bientôt sans doute les puissances notifieront cette volonté au cabinet hellénique et le mettront en demeure de renoncer à ses armements. A ce moment, quelle sera sa situation? Ne sera-t-il pas obligé, un peu plus tôt ou un peu plus tard, d'obtempérer à cette injonction? Nous voudrions éviter cette pénible extrémité à la Grèce.

« C'est pourquoi nous venons dire à son gouvernement: « Rendez-vous à l'évidence.

« Ecoutez la voix d'une puissance amie.
« Suivez des conseils qui n'ont rien de blessant pour votre amour-propre. Prenez, pendant qu'il est temps encore, une initiative dont vous êtes les maîtres et dont vous aurez tout le mérite. »

« Nous ajouterons que, si des jours plus favorables doivent luire pour la Grèce, son gouvernement les préparera par cette attitude prévoyante dont l'Europe entière lui saura gré.

« Nous-mêmes, nous n'oublierons pas qu'en déférant à nos vœux, la Grèce nous aura épargné le chagrin de nous associer à des démarches d'un tout autre caractère, auxquelles notre constant souci de la paix générale nous interdit de refuser notre concours. »

Chronique générale.

Le traité de commerce entre la France et la Chine a été signé le 25 avril. Le ministre des affaires étrangères a transmis, aussitôt qu'il en a été avisé, ses félicitations à M. Cogordan.

Les ministres se sont réunis, hier matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

La délibération n'a pas duré une heure. Étaient absents: MM. Sarrien, ministre de l'intérieur; l'amiral Aube, ministre de la marine; Demôle, ministre de la justice; Goblet, ministre de l'instruction publique; Sadi-Carnot, ministre des finances, et Develle, ministre de l'agriculture.

M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères, a rendu compte de l'heureux dénouement du conflit turco-grec, ainsi que de la conclusion du traité de commerce entre la France et la Chine. Le président du conseil a reçu, à cette occasion, les félicitations de ses collègues.

M. Baihaut, ministre des travaux publics, a donné quelques renseignements sur les grèves de Decazeville et d'Épinac. Cette dernière peut être considérée comme terminée.

bonheur inconnu. Chacun sortit plus ou moins exalté, trouvant la réalité bien éloignée de l'enivrement entrevu.

Cette vie fébrile et surtout les souffrances intimes brisaient les forces de Louis. Plus il essayait de se contenir et de se dominer, plus il se sentait défaillir sous le poids d'un fardeau trop lourd. Plusieurs fois il s'était demandé s'il aurait le courage d'accepter longtemps cette situation, et il avait été tenté de reprendre le chemin de Langelle en laissant Livadia à Milan. Mais le sentiment du devoir, si puissant en lui, l'avait toujours retenu.

Wladimir était devenu l'hôte assidu de la maison du comte Nelsor. Il avait su, par une attitude d'abord réservée, calmer les scrupules de Livadia; puis, peu à peu, il se montrait plus hardi dans ses paroles et dans ses pensées. Plusieurs fois déjà il avait cherché à entretenir la jeune femme de ses projets, elle avait toujours éloigné ce sujet avec alarme; mais il y revenait plus souvent, invoquant les grands mots de générosité et de dévouement, et ramenant toutes choses à son but avec une sûreté et une ténacité invincibles. Devant lui, Livadia, si forte, était presque faible et chancelante. Louis en avait le sentiment et c'est pour cela qu'il ne la quittait pas du regard dans ces longues soirées qui lui faisaient souffrir mille tortures.

LA DATE DE L'EMPRUNT.
La question grecque étant désormais réglée, le gouvernement va pouvoir procéder à l'émission de son emprunt, dont la date est absolument fixée au lundi 40 mai.

Le Journal officiel du 2 mai promulguera la loi de finances autorisant cette émission.

Le prix des rentes émises sera arrêté le 4^{er} mai, après la réponse des primes et d'après une moyenne établie sur les cours des deux dernières liquidations.

On annonce que le tribunal de Villefranche a accordé hier matin la liberté provisoire sans caution à M. Roche.

M. Roche est sorti immédiatement de la prison de Villefranche.

On sait que M. Roche est candidat à l'élection législative de Paris.

On écrit de Decazeville, 26 avril:
« Les distributions continuent avec une moyenne de 4,500 francs de dépenses par jour.

« Les recettes du syndicat des mineurs étaient ce matin de 75,694 francs; les dépenses, de 53,710 francs. Il reste en caisse 21,984 francs. »

LE RAPATRIEMENT DES TROUPES DU TONKIN.

La première portion des 8,000 hommes qui doivent être rapatriés, arrivée au commencement de la semaine dernière du Tonkin à Alger, par le steamer Canton, de la Compagnie nationale, a quitté ce port le mercredi, se dirigeant sur Toulon, après avoir fait escale à Sidi-Ferruch pour y débarquer 416 militaires. Le Canton avait quitté Hai-Phong le 15 mars, ayant à bord 782 militaires valides et 867 rationnaires. En voici le détail: passagers, 85; soldats de la marine et de la ligne, 239; zouaves, 273; légion étrangère, 43; turcos, 2; bataillons

d'Afrique, 4; train des équipages, 65; génie, 43; ouvriers d'administration, 29; infirmiers, 6; spahis, 128.

Parmi les passagers, se trouve le lieutenant-colonel Godard, ancien chef de bataillon du 23^e de ligne.

Ce premier rapatriement comprend aussi les débris du 441^e de ligne qui a été si fortement éprouvé pendant son séjour au Tonkin.

Au départ du Canton, le général de Négrier est venu dire adieu à ses troupes, les remercier de leur belle conduite et les recommander au capitaine Daniel, commandant du navire.

Tous les militaires appartenant aux corps d'Afrique débarqueront à Alger. Le 441^e et un détachement d'artillerie, commandé par le lieutenant Rémusat, du 4^e pontonniers, seront conduits ensuite à Port-Cros.

Un deuxième contingent arrivera, sous peu, par le Comorin qui, parti le 10 avril de Colombo, était attendu le 24 à Suez et a dû vraisemblablement mouiller hier mardi dans la Méditerranée.

Le Chandernagor suivra de près, ayant quitté Hai-Phong le 13 avril au soir, et Singapore le 19 au matin, en route pour Suez.

L'Hindoustan est arrivé le 14 avril à Hai-Phong, et le Cachar a mouillé le 18 dans la baie d'Along. Le Chérifon est arrivé le 20 avril à Singapore, allant au Tonkin; le Thibet est parti mercredi soir de Singapore pour Along, ayant fourni, jusque-là, une traversée exceptionnellement rapide. Enfin, le Béarn, le dernier des huit navires affrétés pour le rapatriement des troupes, a quitté Toulon le mardi 20.

LE DOCTORAT DE M. PASTEUR

M. Pasteur n'est ni docteur en médecine, ni officier de santé. Aussi, à son laboratoire de la rue d'Ulm, c'est toujours un médecin qui procède aux inoculations antirabiques.

Néanmoins, comme l'éminent savant poursuit chaque jour ses recherches, comme il s'efforce de plus en plus de faire passer

d'Ardennes conduisait au piano une jeune fille qui devait chanter, il vit le comte Warousof prendre le bras de Livadia et l'emmener vers un balcon qu'éclairait une nuit splendide. Inquiet, saisi d'une alarme plus vive, il revint sur ses pas sitôt qu'il le put, et se glissa sans bruit près du rideau qui ombrageait le balcon.

La conversation était déjà engagée entre Wladimir et Livadia. Ils causaient à mi-voix, accoudés sur la balustrade; quelques mots échappaient à l'oreille de Louis, mais d'autres lui arrivaient nets et précis.

— Demain, il sera trop tard, disait Wladimir... Il le faut absolument..., ce que j'ai à vous dire ne peut attendre.

Livadia baissa la tête, elle était absorbée dans une lutte intime.

— Je ne comprends pas, répondit-elle. Parlez-moi là..., tout de suite.

— Non, c'est impossible... Livadia, me refusez-vous une heure d'entretien? Souvenez-vous du passé, souvenez-vous de ce que vous deviez être pour moi! N'avez-vous donc au cœur nul souci de ce que vous m'avez fait souffrir, et quand je vous demande l'aumône d'une parole, refusez-vous celui qui est votre frère par la patrie et par la foi?

La jeune femme était visiblement troublée; l'empire que Wladimir avait sur elle s'exerçait dans toute sa puissance; elle croyait toujours se

27 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LIVADIA

Par Jacques BRET

A la voir ainsi, parfaite en sa beauté, superbe en son grand air, brillante dans ses reparties, il semblait vraiment qu'elle était idéale et que le rêve le plus insensé ne pouvait désirer mieux. Pourtant, au fond de la loge, Louis s'assombrissait à vue d'œil, et, le premier moment de joie passé après avoir retrouvé ses amis, redevenait triste et inquiet. Quand son œil bleu se fixait sur Wladimir, on y sentait la défiance et l'aversion.

La reprise de la pièce ramena chacun à sa place; la soirée s'avancait; cette musique entraînante, l'éclat des lumières, le parfum des fleurs, une température agréable, et, par-dessus tout, le plaisir délicat d'une belle œuvre bien interprétée bégauffèrent peu à peu les plus indifférents. C'est alors que les yeux brillant et que les regards se croisent, qu'un feu caché s'allume et que le théâtre excite cette flamme étrange, ce désir inconscient, cette passion malsaine, ce danger violent qui n'a ni nom ni but et vous lance dans un monde de rêves à la recherche d'un

sa découverte du domaine des expériences à celui de la réalité complète, telle que la vaccination Jennerienne, il a, dans certains cas, besoin d'opérer lui-même, ce qui, en droit strict, est considéré comme « exercice illégal de la médecine. »

Un certain nombre de membres de l'Académie de Médecine, préoccupés d'une telle situation, ont consulté le doyen et les principaux professeurs de la Faculté de Médecine de Paris pour savoir si l'on ne pourrait pas, comme une sorte de récompense nationale, décerner à M. Pasteur le titre de docteur en médecine.

Tout en reconnaissant que jamais dérogation aux dispositions légales en vigueur ne fut mieux justifiée, les personnages consultés ont cru devoir en référer à la Faculté tout entière.

Il a donc été décidé de convoquer en séance générale les professeurs titulaires, adjoints et agrégés en exercice, afin de discuter et de résoudre la question.

Nous ajouterons qu'il existe deux précédents remontant à l'Empire : l'un dans la médecine pour un célèbre oculiste qui reçut « par collation » le diplôme d'officier de santé; l'autre dans l'ordre des lettres pour un célèbre helléniste qui reçut, également « par collation », le diplôme de docteur.

L'ARMÉE DU CRIME

Le ministère de la justice vient de publier un document qui ne fait pas honneur à la troisième République.

C'est la statistique des crimes et délits commis en 1884.

Cette statistique est tout simplement effrayante.

Les délits correctionnels augmentent d'année en année :

173,000 en 1882, — 180,000 en 1883, — 185,000 en 1884.

Ajoutons que, la République étant par excellence le régime de la prospérité, l'augmentation porte principalement sur les cas de vagabondage et de mendicité.

Et, en ce temps de progrès, ce qui progresse encore le plus, c'est la récidive.

De 1876 à 1880, les inculpés traduits en police correctionnelle ou en cour d'assises et ayant des antécédents judiciaires, ne dépassaient pas 72,000.

En 1884, ils ont dépassé 80,000, ce qui est, en quatre ans, un progrès de 23 pour cent!

Pour préciser, 43 pour cent des prévenus et 52 pour cent des accusés étaient des repris de justice.

Le ministre de la justice termine son rapport sur l'augmentation des crimes et délits par cet aveu :

« L'inefficacité de la peine au triple point de vue de l'amendement, de l'intimidation et de la correction ressort chaque jour davantage des indications de la statistique. »

Cette déclaration d'impuissance est-elle assez nette?

Nous avons des prisons, nous y enfermions des milliers de citoyens malpropres, nous y dépensons des millions; et cepen-

devoir à la Russie, et elle répondit en tremblant :

— Vous savez, Wladimir, que l'amour de mon pays a toujours enivré mon âme; mais que puis-je faire? que demandez-vous de moi en son nom?

— Vous le saurez, Livadia, si, comme je vous en conjure, vous consentez à m'entendre ce soir quand tout le monde aura quitté le palais.

Aucune réponse ne parvint à l'oreille de Louis, soit que le bruit de la musique l'en eût empêchée, soit que la marquise fût restée muette et indécise.

Un instant après, Livadia rentra au salon et s'asseyait près de son père, avec cet air de langueur qui suivait toujours chez elle les luttes violentes.

Louis sortit et monta chez lui. Il souffrait cruellement, une colère soudaine l'avait envahi tout entier et secouait toutes les fibres de son être. Que faire? Mille projets insensés, mille soupçons affreux se croisaient dans son esprit.

Il lui prenait envie d'abandonner sa malheureuse femme au danger qui la menaçait et de courir se réfugier à Langelle, où l'emportait tous ses desirs.

Comme il entrait dans sa chambre, une lettre qu'on venait d'apporter frappa ses regards; il l'ouvrit: la marquise lui annonçait une grave maladie du petit Ivan, et les priait de revenir tous deux près de leur fils.

(A suivre.)

tant nous ne parvenons ni à châtier les coupables, ni à les améliorer, ni à intimider la foule toujours grossissante des nouveaux criminels.

Nous en sommes réduits à espérer qu'une loi récente, non encore appliquée, garantira peut-être la sécurité publique: la loi sur les récidivistes.

« La loi du 27 mai 1885, dit le ministre de la justice, relèguera loin de la métropole les malfaiteurs d'habitude que les peines sont impuissantes à ramener au bien. »

Hélas! on sait déjà combien sera difficile l'application de cette loi de relégation, et combien il va en coûter cher au Trésor.

D'un côté il faudra une armée pour contenir les relégués dans le lieu de leur exil.

D'autre part, si la progression qui se manifeste, grâce à la République, ne s'arrête pas, il n'y aura pas assez de bateaux sur les côtes de France pour emmener les citoyens dignes de la relégation.

C'est que la République a déchaîné de terribles agents de démoralisation, des appétits sauvages que développent la paresse et l'alcoolisme.

Les révolutionnaires de 1793 se baignaient dans le sang; ceux d'aujourd'hui nagent dans les liqueurs fortes.

Et, si la folie sanguinaire est passagère, la folie alcoolique est incurable.

Jamais la République ne vaincra l'armée du crime.

Il ne suffira pas de faire des lois pour remporter cette victoire; il faudra changer de principes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 avril.

Les rentes françaises prennent leur essor. La Grèce, cédant aux amicales représentations de la France, attendra la solution diplomatique de ses revendications: le 3 0/0 s'enlève à 81.72, l'amortissable à 83.77, le 4 1/2 0/0 1883 à 109.90.

Le Crédit Foncier est demandé à 1,355.

Un grand courant d'achats s'établira nécessairement sur les obligations de cet établissement après l'émission de l'emprunt dont la date paraît être fixée au 10 mai.

La Société Générale est fermement tenue. Elle a eu pleine satisfaction dans le procès Dreyfus.

La Banque d'Escompte est bien tenue.

Le Panama reste à 472 fr.

Les actions de nos Chemins de fer sont fermes.

Nouvelles militaires.

LES PERMISSIONNAIRES DE PAQUES.

Nous lisons dans le *Progrès militaire* de samedi dernier :

« Les permissionnaires de Pâques sont partis mardi soir.

« Depuis midi ce jour-là, jusqu'au lendemain, chaque train omnibus, voyageant sur n'importe quel point du territoire, traînait de 6 à 7 wagons remplis de militaires. Après ce départ, nous avons vu des régiments en marche militaire réduits à la force d'une compagnie; ce qui restait de musiciens, de tambours et de clairons formait à la tête de colonne un groupe d'une force numérique égale au gros. Le tout était conduit par un capitaine.

« Evidemment, étant donné le système de permissions à outrance, les corps de troupe ne peuvent mieux faire. Mais quel bénéfice en retire-t-on pour l'instruction des hommes? Rien, naturellement.

« Le système d'économie sur les journées de présence est financièrement mauvais. Il vaudrait mieux, à tous égards, si la situation budgétaire exige impérieusement des économies, renvoyer une classe deux ou trois mois plus tôt que d'user ainsi du système des permissions à jet continu. Trois ans, deux ans même de service ininterrompu seraient plus profitables à l'instruction de l'armée que quatre ans coupés à chaque instant par des permissions. La discipline, les soldats et les pères de famille qui font tous les frais de ces voyages répétés, y gagneraient beaucoup. »

CARROUSEL MILITAIRE ET FETE HISTORIQUE A ROUEN.

Le Carrousel militaire qui aura lieu à Rouen le dimanche 20 juin prochain (suivant ainsi d'un mois seulement celui qui doit être donné au Champ de Mars de Paris) s'annonce comme devant être exceptionnellement intéressant. Son but est de venir en aide à la souscription destinée à ériger un monument aux soldats de la Seine-Inférieure morts pendant la guerre de 1870.

Ce qui donnera au Carrousel de Rouen un

caractère tout particulier, c'est que le colonel de Bonneval, commandant le 42^e chasseurs, a conçu l'heureuse idée de substituer au programme traditionnel une fête historique. Le capitaine de Terrier, instructeur au 42^e chasseurs, en a réglé les parties principales.

C'est l'histoire même du 42^e chasseurs que l'on verra revivre avec les costumes divers que ce corps a portés depuis sa création.

Quarante-huit cavaliers prendront part au premier acte de cette pièce brillante, et formeront quatre « cadrilles » ainsi constituées: 6 chasseurs de 1836, 6 de 1808 avec le shako évasé, 6 housards d'Augereau et 6 cheval-légers de West-Flandre.

La deuxième reprise sera également de 4 cadrilles: 6 chasseurs de 1886, 6 cheval-légers de 1808 avec bonnets à poils, 6 housards d'Augereau, et 6 cheval-légers normands du régiment de la Bretesche.

Les 6 chasseurs qui représenteront le régiment actuel (1886) seront des officiers; les autres des sous-officiers.

La 3^e partie du Carrousel sera exécutée par 96 officiers et sous-officiers qui évolueront dans tous les sens, avec simulacres de combat de cavalerie contre une troupe d'infanterie, tirant à poudre, le tout terminé par des charges et des sauts d'obstacles de 1, 2, 4, 8, 16, 32 et 48 cavaliers.

Le Carrousel proprement dit sera précédé d'un défilé de chevaliers bardés de fer (époque de Charles VII), précédant deux chars dont l'ornementation sera faite par les cavaliers du 42^e chasseurs. Ces chars, attelés de 6 chevaux, seront conduits, l'un par des postillons Louis XV, l'autre par des postillons en costume de 1848.

Des trains de plaisir seront mis à la disposition du public les 19 et 20 juin par la Compagnie de l'Ouest.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« Les fêtes de Pâques ont été, à Angers, vraiment radieuses, comme le souvenir qu'elles rappellent au cœur des chrétiens. La nature entière, le ciel bleu, le soleil brillant, et les feuilles verdoyantes et les fleurs épanouies chantaient avec les âmes l'*Alleluia* joyeux, dont retentissaient nos églises.

« Lundi, comme nous avons eu le soin de l'indiquer, la fête religieuse a de nouveau coïncidé, depuis la Révolution « laïcissante » de 1789, avec le chômage légal. Cette contradiction légale de nos modernes librepenseurs montre bien que nos mœurs chrétiennes sont encore plus fortes, dans la conscience nationale, que les sophismes et les entreprises de la secte impie qui nous opprime pour un temps. »

Le *Journal de Maine-et-Loire* dit également :

« Lundi, presque tout Angers s'était rendu à la campagne. Comme dimanche, tous les magasins étaient fermés.

« La population française a tellement l'habitude de renoncer au travail le lundi de Pâques, que la République a dû déclarer jour férié ce jour-là. Le gouvernement actuel restitue ainsi une fête que nous avait enlevée la République de 93, et c'est le peuple qui, par son obstination séculaire et pacifique à chercher le repos le lundi de Pâques, a obtenu ce résultat dont les fonctionnaires seuls ne jouissaient pas encore. »

Toujours sur le même sujet, voici les réflexions de l'*Espérance*, de Nantes :

« Par application d'une loi récemment votée par les Chambres, le lundi de Pâques a été un jour férié laïque. Il n'a jamais cessé d'être un jour férié clérical; ce jour-là ont lieu les offices dans toutes les paroisses, comme le dimanche.

« Sous le fallacieux prétexte que l'Eglise ruina le peuple en fêtes, la première République avait aboli les fêtes religieuses, et le Concordat, en rétablissant le culte catholique, supprima un certain nombre de fêtes.

« La République actuelle a voulu que le lundi de Pâques et le lundi de la Pentecôte fussent des jours fériés. Cette loi a reçu lundi sa première application.

« C'est une nouvelle contradiction de la part des républicains qui ont supprimé le repos du dimanche.

« Mais qui pourrait s'étonner des contradictions républicaines? »

AUX CALOMNIATEURS DE L'ABBE FOSSIN.

Plusieurs journaux de Paris et autres feuilles républicaines de notre région ont annoncé dernièrement la fuite de M. Fossin, puis son arrestation à la frontière suisse. M. Fossin vient d'adresser au directeur du journal le *Matin* la lettre suivante qui montre avec quelle légèreté les journaux républicains acceptent les nouvelles les plus invraisemblables, pourvu qu'elles nuisent le clergé :

« Paris, 23 avril 1884.

« A Monsieur le Directeur du *Matin*.

« Monsieur,

« On me communique à l'instant le *Matin* d'avant-hier, dans lequel je lis un extrait annonçant que l'abbé Fossin, secrétaire-trésorier de l'évêché de Poitiers, qui a pris la fuite en laissant dans la caisse épiscopale un déficit de plus de 400,000 francs, a été découvert à Thun, près Fribourg (Suisse).

« J'ai quitté Poitiers le 17 décembre sur un désir exprimé par mon évêque, me remit alors 400 francs, montant du dernier trimestre de mon traitement.

« Je dois vous dire qu'avant mon départ j'ai légué à l'évêché la magnifique propriété de Notre-Dame-des-Dunes, qui m'appartenait, et dont la valeur dépasse de beaucoup 400,000 francs. C'est peut-être ce qu'il vous en faut dire votre correspondant.

« Je vous serai reconnaissant de m'indiquer que j'habite 43, rue Saint-Roch, et je me tiens à sa disposition pour lui donner tous les éclaircissements désirables sur ma gestion, en qualité de trésorier de l'évêché de Poitiers.

« Cet examen ne peut manquer de finir entièrement son jugement.

« Agréez, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération.

« F.-P. FOSSIN,

« Chanoine honoraire de Poitiers.

Nous sommes curieux de savoir si les journaux républicains qui se sont fait échos d'une telle calomnie auront la loyauté de publier la lettre de l'abbé Fossin.

TRAVAUX PUBLICS.

Dans le projet de budget de l'exercice 1887, élaboré par le ministre des travaux publics, nous trouvons certaines dispositions qui intéressent tout particulièrement le département de la Loire.

5° Un crédit pour les travaux de défenses contre les inondations dans plusieurs départements traversés par la Loire.

6° Un crédit pour les études et travaux de chemin de fer exécutés par l'Etat, à 400,000 fr. pour la ligne de Port-de-France-Port-Boulet avec un embranchement au camp du Ruchard; 589,000 fr. pour le raccordement des gares de Saumur; 774,000 francs pour la ligne de Saumur à Châteaude-Loir; 500,000 francs pour la ligne Loudun à Châtellerault; 4,800,000 fr. pour la ligne de Tours à Chargé.

Un accident qui aurait pu avoir des conséquences graves est arrivé hier soir, vers 6 heures, à un propriétaire de l'avenue de la gare d'Etat, à Saumur.

En prenant un tournant trop court, des roues de sa voiture est tombée dans un caniveau profond, tandis que l'autre roue soulevée par le choc et la marche rapide de la voiture, a fait perdre l'équilibre au conducteur.

Il a été projeté sur la route et son corps s'est abattu; il en a été quitte pour quelques contusions.

Par décret, M. Roncin du Châtelier, directeur des forêts à Nancy, est nommé conservateur des forêts à Tours, en remplacement de M. Boucard, promu inspecteur général et admis à la retraite.

CHAPELLE DE N.-D. DES ARBILLES.

Exercices de l'adoration perpétuelle des saints, le mercredi 28 et jeudi 29 avril.

Mercredi. — Le soir, à 7 heures 1/2, salut solennel, exposition du T.-S. Sacrament.

Jeudi. — Première messe à 3 heures; deuxième à 6 heures; troisième à 7 heures; quatrième à 8 heures; grand-messe à 9 heures. Le soir: vêpres à 2 heures; à 7 heures.

complis, sermon, amende honorable, salut et ouverture du mois de Marie.
Les sermons seront prêchés par M. l'abbé Poisson, aumônier des Ursulines de Luçon, ancien curé de Mortagne.

La coupole de Notre-Dame des Ardilliers, si belle par sa construction grandiose et par son architecture que mille écrivains d'élite ont célébrées à toutes les époques, vient de recevoir un nouvel ornement.

Les illuminations, dans les cérémonies du soir, demandaient toujours beaucoup de peines et de fatigues; quelquefois même était-on obligé de s'exposer à des accidents, pour placer les lustres et les candélabres.

Désormais plus rien de tout cela, grâce à l'heureuse innovation due au Révérend Père Aumônier de Notre-Dame qui a fait sillonner la coupole d'une multitude de petits tuyaux invisibles où le gaz circule librement en jetant çà et là des flots de lumière.

Tous les habitués des cérémonies de Notre-Dame des Ardilliers applaudiront à ce nouveau décor qui est du plus joli effet, et dont l'essai se fera jeudi soir à la clôture de l'adoration perpétuelle que suivra de près l'ouverture du mois de Marie.

La Loterie de l'Orphelinat Saint-Joseph sera tirée demain jeudi 29 avril, à une heure après midi.

Les personnes qui auraient la bonté d'offrir quelques lots sont priées de les envoyer le plus tôt possible.

Encore une charge budgétaire qui va réduire du remplacement de six mille établissements congréganistes par autant d'instituteurs laïques.

On sait que les Sœurs et les Frères n'avaient aucun droit à la retraite. Il n'en est pas de même de leurs remplaçants, qui commencent à toucher des pensions variant entre quatre cents et huit cents francs, et pour lesquelles il est nécessaire de prévoir un crédit annuel de trois millions.

LA GRÈVE DE CHOLET.

Une importante réunion des patrons manufacturiers et des délégués ouvriers, membres du syndicat des tisserands, a eu lieu samedi soir dans une des salles de la mairie.

Il s'agissait d'obtenir d'un certain nombre de fabricants le maintien des anciens tarifs.

Il a été décidé à la réunion de samedi qu'une délégation, composée de patrons et d'ouvriers, serait envoyée lundi aux manufacturiers récalcitrants.

Nous ne connaissons rien de décisif sur le résultat de cette entrevue, dit le *Patriote*.

Il semblerait que, contrairement aux espérances des ouvriers, elle n'a amené aucune solution. Les patrons ne paraissent pas vouloir céder; ils prétendent que l'état des affaires et la concurrence étrangère les obligent à réduire leurs frais généraux et par conséquent les salaires des ouvriers.

Ceux-ci considèrent leurs salaires actuels comme un minimum, au-dessous duquel on

ne pourrait descendre sans porter atteinte aux besoins les plus urgents de la vie.

SEGRÉ. — Une sorcière. — Le sieur Pineau, fermier à Chatelais, malade ou se croyant tel, négligea son bétail et cinq de ses animaux périrent.

Il se crut ensorcelé et, au lieu de recourir aux médecins, il s'adressa aux devins. Un charlatan lui fit verser 420 francs pour guérir bêtes et gens dans l'espace de 8 jours et il ne leur fit absolument rien. Il alla ensuite avec sa femme consulter le sieur Cadeau, un savant de Chazé-sur-Argos, puis à Segré la mère Jamois, qui a une réputation colossale.

Dire toutes les ruses employées par cette vieille sorcière pour faire tomber le plus d'argent possible dans son escarcelle, est impossible; nous rapporterons seulement le fait suivant, raconté par Pineau lui-même devant le tribunal:

« Comme il avait été convenu, je vins chercher cette femme; nous sommes arrivés vers onze heures du soir, elle me dit de me coucher. Pendant ce temps elle prit un foie, un cœur de veau qu'elle piqua d'épingles et qu'elle fit bouillir dans un pot de grès. Les épingles devaient être payées séparément et, pour que le remède produise son effet, il ne fallait pas compter l'argent. — La cuisine faite, la femme Pineau alla cacher le pot le plus profondément possible. La mère Jamois lui avait dit que, s'il était découvert, ils seraient aussitôt tous morts. »

Tous les remèdes de la sorcière et des devins étaient inefficaces. Pineau revint un jour voir la mère Jamois qui lui fit prendre une tasse de café contenant encore une certaine préparation qui le rendit très-malade pendant deux jours.

Bref, la mère Jamois a été condamnée à 6 mois de prison et Pineau n'en sera ni plus riche ni mieux portant.

TOURS.

Lâche agression. — Un habitant de notre ville, M. S..., a été victime, dans la soirée de dimanche, d'une bien lâche agression, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*.

S... venait de passer la soirée chez un de ses amis, à Ballan, et regagnait pédestrement son domicile, rue de Paris.

Arrivé sur l'avenue de Grammont, en face du boulevard Thiers, S... fut attaqué par deux individus qui, sans mot dire, lui ont brisé une canne sur les reins et se sont rués sur lui avec la dernière férocité.

Aux cris poussés par la victime, plusieurs personnes sont accourues et ont réussi à soustraire S... aux coups de ces forcenés, qui prirent la fuite dans la direction du Palais de Justice.

Le vol paraît être le motif de cette attaque; dans la lutte S... avait senti une main se glisser dans sa poche pour s'emparer de son porte-monnaie.

Les blessures de M. S... lui occasionneront un repos de quelques jours.

Samedi prochain 1^{er} mai, au Théâtre-Français de Tours, M^{me} Galli-Marié, qui a

créé à Paris le rôle de Carmen, donnera une seule représentation de cet opéra. La charmante interprète de *Mignon* et de *Carmen* recueillera à Tours les bravos enthousiastes qu'elle a obtenus partout où elle s'est fait entendre dans ces deux rôles où elle n'a pas encore trouvé de rivale.

POITIERS.

M. l'abbé Charbonneau, doyen du chapitre de la cathédrale de Poitiers, est décédé samedi matin de la suite d'une longue maladie.

Le vénérable abbé était chanoine titulaire depuis 45 ans, et doyen depuis plus de 20 ans; il était en même temps le doyen d'âge de tout le clergé du diocèse pour lequel il était un modèle de dignité et de vertus sacerdotales. Il était âgé de 90 ans.

Les obsèques de M. Charbonneau ont été célébrées lundi à la cathédrale au milieu d'une affluence considérable.

LES FÊTES DE LAVAL.

A l'occasion du Concours régional agricole de Laval, qui aura lieu du samedi 1^{er} mai au dimanche 9 mai prochain, voici le programme des fêtes offertes par la ville et qui ont commencé le lundi de Pâques par l'ascension d'un ballon monté par M. Gabriel Mangin, aéronaute de Paris:

Samedi 1^{er} mai. — Ouverture de trois expositions: Exposition des beaux-arts, organisée par la Société des Arts réunis de la Mayenne, aux Galeries de l'Industrie. — Exposition horticole organisée par MM. les horticulteurs et amateurs de la Mayenne. — Exposition scolaire, à l'ancien hôtel de la Perrine.

A 7 h. 1/2 du soir, place de la Mairie, réunion de toutes les musiques.

A 8 heures, festival aux jardins de la Perrine.

A 10 heures, retraite aux flambeaux, par la musique du 104^e et la musique municipale.

Dimanche 2 mai. — Grand concours de musiques, orphéons, musiques d'harmonies et fanfares.

A 8 h. 1/2, illumination des promenades de Changé. — Concert au kiosque, par la musique militaire.

A 8 h. 1/2, représentation au théâtre.

Lundi 3 mai. — A 8 heures du soir, musique au kiosque.

Mardi 4 mai. — A 3 heures, jeux divers dans les jardins de la Perrine et musique municipale pendant ces jeux.

Mercredi 5 mai. — A 7 heures, représentation gratuite au théâtre.

Jeudi 6 mai. — Concours régional hippique.

A 8 heures, grand concert au théâtre, avec le concours d'artistes de Paris et de Rennes.

Vendredi 7 mai. — Fête vénitienne.

Samedi 8 mai. — A 6 heures, banquet à l'Hôtel-de-Ville, offert aux lauréats du concours régional agricole.

A 9 heures, retraite aux flambeaux, par les musiques municipale et militaire.

Dimanche 9 mai. — Entrée gratuite du concours régional agricole, du concours hippique, de l'exposition horticole et de l'exposition scolaire.

Grand concours de manœuvres de pompes à incendie.

Concours national et régional de gymnastique.

Concours régional agricole.

A 4 heures, au théâtre, distribution solennelle des primes et récompenses.

A 8 heures, grande fête de nuit sur la Mayenne.

Illumination générale des quais d'Avonnières, Paul-Boudet, du Pont-Neuf et du quai de la Mayenne, des promenades de la Mairie, des squares et de tous les monuments publics.

A 9 heures, grand feu d'artifice.

Lundi 10 mai. — Tir national et régional, au champ de tir de la garnison.

Dimanche 30 mai. — Clôture de l'exposition des beaux-arts.

A 2 heures, aux Galeries de l'Industrie, tombola des tableaux acquis à l'Exposition.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Spécialité de Savons de Marseille, — garantis par huile d'olive — marbré blanc et bleu, de la maison Charles Roux (1^{re} marque), 0 fr. 30 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 55 c. le kil. — Savon blanc, 1^{re} qualité, 0 fr. 35 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 65 c. le kil. — Savon blanc (jaunâtre), qualité extra, 0 fr. 40 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 75 c. le kil.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 24 avril:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures: Pâques; Le drame de Châteauvillain; Le théâtre illustré: *La Jacquerie*, tableau de M. G. Rochegrosse; *Paris à travers les âges*; *Gwendoline* à Bruxelles; Exposition Paul Baudry. — *Récit d'un vieux paysan* (nouvelle), suite, par Pierre Gaël. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par André Monselet. — Chronique musicale, par Albert de La-salle. — Échecs. — Récréations de la famille.

GRAVURES: Les œufs de Pâques. — L'affaire de Châteauvillain. — Le théâtre illustré à Paris et à Bruxelles. — *La Jacquerie*, tableau de M. Rochegrosse. — *Paris à travers les âges*. — M. Jullien. — Échecs. — Rébus.

LE VIN AROUD

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

Chez FERRÉ, ph^o, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^o.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CAILLOU ENCHANTÉ

Nouvelle

Par J. DE CHATEAU-CHALONS.

Le cent d'épingles fut livré et mademoiselle Hortense ajouta aux deux sous un bon morceau de pain et un peu de beurre.

— Merci, madame, dit le marchand, en s'asseyant sur le banc, je vois que vous avez un excellent cœur.

Il se mit à mordre à belles dents dans son pain.

— Tout à l'heure, reprit-il, vous disiez qu'il ne m'arrive pas souvent de manger de bonne soupe. C'est très-vrai, et cependant je possède un secret pour en faire une excellente et qui ne coûte rien.

— Ah! comment faites-vous donc? Je trouve que mes soupes, à moi, me coûtent toujours trop cher; c'est la mort au beurre.

— Si vous possédiez mon secret, vous ne vous plaindriez pas, madame.

— Dites donc, mon brave homme, répliqua Hortense, depuis plus d'un grand quart d'heure

vous m'appelez « Madame » à tour de bras. Si ça ne vous gêne pas, appelez-moi donc Mademoiselle; je ne suis pas mariée.

— Mademoiselle, je vous fais mes excuses...

— Oh! il n'y a pas d'offense. Si j'avais voulu me marier, je n'ai pas manqué de belles occasions, croyez-le bien. Mais ce n'était pas mon goût. Revenons à ce que vous disiez: vous avez un secret pour faire une soupe qui ne coûte rien?

— Oui, mademoiselle, et si vous voulez bien me le permettre, je vais vous le faire connaître.

Le marchand tira de sa boîte un caillou, de l'espèce des pierres à fusil, et gros comme le poing.

— Je fais la soupe avec cet objet, dit-il, c'est un caillou enchanté.

Hortense éclata de rire.

— Et vous avez la prétention, dit-elle, de me faire croire ça, à moi; vous me supposez donc bien simple, bien naïve!

— Mademoiselle, ce que j'ai l'honneur de vous dire est très-sérieux. Je vous affirme que ce caillou fait d'excellentes soupes, et, de plus, qu'il est insaisissable. J'ajouterai même que ces soupes sont supérieures à toutes celles qui pourraient être confectionnées par le cuisinier le plus habile.

— Dites-moi, mon brave homme, êtes-vous bien sûr de ne pas avoir quelque féture au cerveau?

— Je ne le pense pas. Mais permettez-moi de vous affirmer de nouveau que je suis certain de ce que j'avance.

— Faire la soupe avec un caillou!...

— Sans doute, mademoiselle, ceci peut vous étonner. Mais, voyons, vous qui êtes une personne intelligente et possédant de l'instruction....

— De l'instruction! De l'instruction! Sans doute je ne suis pas savante comme un notaire, mais je puis dire que je connais ma grammaire assez gentiment. Je la connais si bien que, dernièrement, j'ai joliment remis à sa place notre maître d'école, qui avait l'audace de me soutenir que l'on faisait une faute en disant de la belle légume, une grosse légume. Il prétendait que légume est du masculin. Et voilà un homme qui se permet de vouloir enseigner le français! Est-ce que vous ne trouvez pas ça comique?

— Il est bien évident, répliqua le marchand, que ce pauvre garçon ne connaît pas son métier. Je continue. Vous savez, mademoiselle, qu'il existe dans la nature une foule de phénomènes dont l'origine, les causes et les effets restent inexplicables pour la science. Pourquoi ce caillou a-t-il la propriété spéciale de faire de la bonne soupe? On n'en sait rien. Mais ce qui est certain c'est qu'il produit l'effet que je vous annonce. Un jour, j'ai fait, avec le caillou que vous voyez ici, une soupe qui a été goûtée par un roi dont vous avez certainement en-

tendu parler...

— Par un roi?

— Oui, mademoiselle. Il y a une quinzaine d'années, je demeurais en Espagne, près d'une forêt où le roi venait chasser très-souvent. Un jour, quelle fut ma surprise lorsque je vis entrer dans mon humble maison un personnage couvert de magnifiques vêtements, étincelant d'or, d'argent et de pierreries. C'était Sa Majesté le roi d'Espagne. Il était accompagné d'une dizaine de cavaliers, vêtus richement comme lui.

— « Bon villageois, me dit-il, depuis ce matin je suis à la chasse dans cette forêt; je meurs de faim. Auriez-vous à nous offrir quelque chose à manger, ne fut-ce qu'un simple morceau de pain? »

— Je répondis, en ôtant poliment ma casquette: « Sire, j'ai mieux qu'un morceau de pain à vous présenter. Si Votre Majesté veut bien me le permettre, je vais lui présenter une soupe au caillou. »

— Le roi parut très-surpris.

(A suivre.)

Calino va se marier.
— Mon ami, réfléchissez-vous? lui demande sa fiancée la veille du mariage.
— J'aimais, chère amie.
— Mais comment le savez-vous?
— Je suis resté tout éveillé pour m'en assurer.

FAILLITE FROUIN, MARIE.

Les créanciers de la faillite de sieur Frouin, Marie, marchand de bœufs à Cornu, sont invités de nouveau à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, le mardi 4 mai 1886, à une heure du soir, pour assister à la vérification de leurs créances, et les affirmer devant M. le juge-commissaire; les créanciers qui n'auraient pas encore produit leurs titres de créances, sont invités à le faire sans retard et quelques jours avant la séance de vérification indiquée ci-dessus.

(276) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

PAR SUITE DE DÉCÈS.

Le DIMANCHE 2 MAI 1886, à une heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, au Port-Feuillet, près le viaduc du chemin de fer, commune de Saint-Lambert-des-Levés, dans une maison dépendant de la succession de M. LÉFÈVRE, propriétaire.

Il sera vendu:

Salle à manger en chêne sculpté, plusieurs chambres à coucher en bois noir, aoyer et acajou, armoire à glace, secrétaire, canapé-lit, fauteuils Voltaire et autres, chaises et chauffeuses garnies en reps et tapisserie, piano, casier à musique, tables, guéridons, buffet, bureau, bibliothèque, glaces, pendules, tableaux, gravures, lampes, étagères, cave à liqueurs, brides, vieux sabres, épées, pistolets, volumes, rideaux, tentures, tapis d'appartements;

Service de table en faïence de Sarreguemines, services à thé et à café, plats et assiettes en porcelaine, argenterie, ruolz;

Objets de literie, linge, cheminée en fonte, établi, outils, échelles, bancs de jardin, vin rouge en bouteilles, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

Par parties et au gré des acquéreurs,

TERRAIN

Propre à la construction et au jardinage,

Situé sur la route de Saint-Florent au Pont-Foucard,

Joignant à l'est M. Poisson, le jardin de M. Thibault, au nord la levée de Saint-Florent, au sud le jardin de M. Panier et le clos de M. Fouquet, à l'ouest M. Fouquet et autres.

S'adresser à M. TAYEAU, expert au Pont-Foucard, et à M^e BRAC, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

En totalité ou par lots,

UN

JARDIN

Situé à Saumur, quartier de la Croix-Verte, ancienne route de Tours,

Avec bâtiments d'habitation et servitudes, puits, manèges, bassins, d'une superficie de 1 hectare 37 ares 30 centiares.

S'adresser, pour traiter, à M. Frédéric FERRAUD, propriétaire à Saumur, rue Gragny, quartier de la Basse-Ile, ou à M^e GAUTIER, notaire. (305)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

7 hectares environ de bon BOIS TAILLIS, d'un seul ensemble, situés à Riou, près Pocé.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER. (280)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

Située rue d'Alsace, n° 13,

Comprenant au rez-de-chaussée salons, salle à manger, office; au premier cinq chambres à feu, cabinets de toilette; au second chambres de domestiques; greniers.

Buanderie, lingerie, cuisine, caves, jardin, écurie et remises.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A VENDRE

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

A 2 kilomètres de Saumur,

Sur les bords de la Loire.

S'adresser à M^e AUBOYER, notaire à Saumur. (228)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située rue Nationale, n° 1,

Comprenant deux pièces au rez-de-chaussée, quatre pièces au premier et quatre autres pièces au second. Caves, greniers, eau de Loire et gaz.

S'adresser à M. BLAIN, rue Nationale, 3. (330)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

DE

CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'École de Cavalerie.

Le SAMEDI 8 mai 1886, à une heure et demie de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques, de 19 Chevaux réformés provenant de l'École de cavalerie.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (33)

A VENDRE

Un Cheval bai, pur sang, 7 ans, très-doux, se montant et s'attelant, garant.

S'adresser à M. LÉGER, aux Huraudières. (330)

A VENDRE

Un Cheval de chasse, bai, 14 ans; a été attelé.

Prix, 300 francs.

S'adresser à M. LE PELLETIER, châteaude Salvert, commune de Neuillé.

A AFFERMER

13 hectares de Terrain

Situés à Verrie.

Entrée en jouissance à la Toussaint 1887.

S'adresser à M. BOUVIN, à Milly.

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos BRAUD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demandez les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison Lépicié et Collmann est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

Etude de M^e GUYARD, notaire aux Rosiers.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Plusieurs Maisons

D'HABITATION

Sises au bourg des Rosiers, Avec jardin ayant vue sur la Loire.

Commune de Méron.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

A la Mairie de la commune de Méron, le Dimanche 9 Mai 1886, à 1 heure du soir,

339 PIÈDES De PEUPLIERS

Complantés sur le marais du Vaux, commune de Méron,

Divisés en 36 lots,

Les 34 premiers lots de 10 peupliers chacun,

Le 35^e lot de 11 peupliers,

Et le 36^e et dernier de 8 peupliers.

Mise à prix totale, 1,516 fr.

S'adresser, pour prendre connaissance des conditions de l'adjudication, soit au secrétariat de la commune de Méron, soit à M^e HACAULT, notaire, dépositaire du cahier des charges, et, pour visiter lesdits arbres, au garde-champêtre de la commune.

A LOUER

DE SUITE

MAISON DE CAMPAGNE

Avec remise, écurie et jardin.

Située route de l'Aulhion, près la gare.

S'adresser à M. ROZEAU, à Saint-Martin-de-la-Place. (256)

Offres et Demandes

ON DEMANDE de suite, pour magasin, un homme de journe, de très-bons certificats.

S'adresser au bureau du journal.

A LA GLANEUSE

Rue St-Jean, Saumur.

ON DEMANDE une apprentie et une apprentie pour les

UN MÉNAGE demande à se placer pour la Saint-Jean, le mari comme cocher, la femme comme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE sans enfant demande une place. Le mari, ancien tailleur, soignerait des chevaux, la femme est lingère et femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer le mari comme cocher, la femme comme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON de Roubaix, spécialement adaptée pour la culture de la vigne, cle imperméable, baches, vélin, garde-soleil, toile en pièce pour perfection, demande un représentant à commission dans l'arrondissement de Saumur.

S'adresser à M. BURGEVIN, député, Angers, avenue de Contades.

L'ART DE NE JAMAIS OUBLIER ou d'apprendre un livre quelconque en une seule lecture, par M. LAMBERT de Londres. Apprécié, jugé, placé. 1 franc. S'ad. à M. l'abbé CAUVRY, ancien aumônier militaire, Lourdes (Hautes-Pyrénées).

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 AVRIL 1886.

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	81 20	81 70	Est	800	800	Obligations.			Gaz parisien	519	520
3 % amortissable	83 25	83 85	Paris-Lyon-Méditerranée	1230	1235	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	520	518 50	Est	384	385 75
3 % (nouveau)			Midi	1147 50	1147 50	1865, 4 %	521	520 25	Midi	385 25	385 50
4 1/2 %	104 35	104 50	Nord	1525	1535	1869, 3 %	407 50	407 50	Nord	396	395
4 1/2 % (nouveau)	109 60	110	Orléans	1315	1315	1871, 3 %	396	396 20	Orléans	388	389
Obligations du Trésor	511	512	Ouest	850	850	1875, 4 %	512	512 50	Ouest	385 25	386
Banque de France	4250	4250	Compagnie parisienne du Gaz	1441 25	1447 50	1876, 4 %	512 50	512 50	Paris-Lyon-Méditerranée	385 50	385 50
Société Générale	455	456 25	Canal de Suez	2112 50	2131	Bons de liquid. Ville de Paris	521	520	Paris-Bourbonnais	366 50	365
Comptoir d'escompte	992 50	992 50	C. gén. Transatlantique	472 50	472 50	Obligations communales 1879	453 75	453	Canal de Suez	578 75	578
Crédit Lyonnais	522 50	525	Russe 5 0/0 1870	100	100 50	Obligat. foncières 1879 3 %	462	461			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1350	1355				Obligat. foncières 1883 3 %	374	373			
Crédit mobilier	200	202 50									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans			LIGNE DE L'ÉTAT															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTEUIL-BELLAY				MONTEUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR			
3 heures	8 minutes du matin	express-poste.	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	
9	55	matin (s'arrête à la Poissonnière)	Saumur.	6 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45	Montreuil.	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10		
1	25	soir	Chacé.	6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 53	Brézé.	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46			
3	32	express.	Brézé.	6 23	7 39	9 10	1 32	4 13	8 03	Chacé.	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54			
7	15	omnibus.	Montreuil.	6 39	7 52	9 27	1 46	4 30	8 19	Saumur.	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 30		
10	36	(s'arrête à Angers).																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR et MONTEUIL à THOUARS				THOUARS et MONTEUIL à SAUMUR				MONTEUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTEUIL allant à Angers.			
3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.	Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 50	7 45	Thouars (départ)	5 40	9 01	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35
8	31	omnibus.	Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 13	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 23	2 51	9 55
9	37	express.	Lernay	7 02	x	2 11	x	8 51	Lernay	6 07	9 21	x	4 37	x	Arçay	8 37	3 4	10 14
12	48	soir, omnibus-mixte.	Brion-s-Thouet.	7 14	8 08	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	11 1
4	44		Thouars (arrivée)	7 29	8 21	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Neuvillé	9 53	4 24	11 27
7	4	omnibus (s'ar. à Tours)													Poitiers	10 38	4 56	12 1
10	24	express-poste.													Montreuil	9 24		

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.